



**SERVICE
DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE
SECOURS DU VAR**

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

RAA / 2023-06

PUBLICATION DU MARDI 11 JUILLET 2023



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RAA / 2023-06

Publication du Mardi 11 Juillet 2023

SOMMAIRE

Arrêtés

Numéro	Objet	Page
1761	Arrêté conjoint portant nomination en qualité de chef du Centre d'Incendie et de Secours de Toulon Centre concernant le commandant SPP Philippe FRANSSSEN	4
2471	Arrêté conjoint portant nomination en qualité de chef du Centre d'Incendie et de Secours de Fréjus concernant le capitaine SPP Franck CUOMO	5
2473	Arrêté conjoint portant nomination en qualité de chef du Centre d'Incendie et de Secours de La Seyne sur Mer concernant le capitaine SPP Michel BLANC	6
2475	Arrêté conjoint portant nomination en qualité de chef du Centre d'Incendie et de Secours de La Garde concernant le capitaine SPP Antoine BARON	7
2476	Arrêté conjoint portant nomination en qualité de chef du Centre d'Incendie et de secours de Draguignan concernant le capitaine Michel MARIA	8
2477	Arrêté conjoint portant nomination en qualité de chef du Centre d'Incendie et de Secours de Bormes les Mimosas concernant le capitaine SPP Patrice SCHNEIDER	9
2635	Arrêté portant tableau d'avancement annuel au grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe au titre de l'année 2023	10
2636	Arrêté portant tableau d'avancement annuel au grade d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe au titre de l'année 2023	11
2637	Arrêté portant tableau d'avancement annuel au grade d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe au titre de l'année 2023	12
2798	Arrêté conjoint portant tableau d'avancement annuel au grade de Lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels	13
2888	Arrêté conjoint portant désignation de Mme Ameline MIFSUD-BERTELLE, rédacteur principal pour assurer la fonction de « référente sûreté et sécurité » du SDIS du Var	14
2889	Arrêté conjoint portant désignation de Mme Laure DROIN, Médecin de classe exceptionnelle de sapeurs-pompiers professionnels, pour assurer la fonction de « référente mixité et lutte contre les discriminations » du SDIS du Var	16

Délibérations

Numéro	Objet	Page
B23-24	Convention entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et la fédération Interco-CFDT concernant la mise à disposition d'un agent du SDIS.	19

A.ARRETES



REPUBLIQUE FRANCAISE

Groupement des Ressources Humaines, de la
GPEAC, du volontariat et de l'engagement citoyen

Numéro : **001761**

**Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Var**

Arrêté conjoint portant nomination en qualité
de chef du Centre d'Incendie et secours de TOULON CENTRE
de Monsieur Philippe FRANSSSEN

LE PREFET DU VAR,

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S DU VAR**

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général des la fonction publique,
VU le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
VU le décret n°2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels,
VU l'arrêté conjoint n°1189 de Monsieur le Préfet du Var et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var en date du 6 mars 2023 portant organisation du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var,
VU le Règlement Opérationnel des Services d'Incendie et de Secours du Var en date 2 avril 2019 modifié,
VU le Règlement Intérieur du Corps Départemental des sapeurs-pompiers du Var en date 28 juin 2012 modifié,
SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours du Var,

ARRETEMENT

- Article 1^{er}** : Le Commandant de sapeurs-pompiers professionnels **Philippe FRANSSSEN**, matricule : 00058220, est nommé chef du centre d'incendie et de secours de TOULON CENTRE.
- Article 2** : Cette décision prend effet à compter du **17/04/2023**.
- Article 3** : Monsieur le Préfet du Var et Monsieur le Directeur Départemental du service d'incendie et de secours du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution et de la notification du présent arrêté

TOULON, le.....

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours du Var,

Le Préfet du Var

Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice de cabinet,

Houda VERNHET





REPUBLIQUE FRANCAISE

Groupement des Ressources Humaines, de la
GPEAC, du volontariat et de l'engagement citoyen

Numéro : 002471

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Var

Arrêté conjoint portant nomination en qualité
de chef du Centre d'Incendie et secours de FREJUS
de Monsieur Franck CUOMO

LE PREFET DU VAR,

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S DU VAR

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général des la fonction publique,
VU le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompier professionnels,
VU le décret n°2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompier professionnels,
VU l'arrêté conjoint n°1189 de Monsieur le Préfet du Var et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var en date du 6 mars 2023 portant organisation du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var,
VU le Règlement Opérationnel des Services d'Incendie et de Secours du Var en date 2 avril 2019 modifié,
VU le Règlement Intérieur du Corps Départemental des sapeurs-pompier du Var en date 28 juin 2012 modifié,
SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours du Var,

ARRETENT

- Article 1^{er}** : Le Capitaine de sapeurs-pompier professionnels Franck CUOMO, matricule : 00565570, est nommé chef du centre d'incendie et de secours de FREJUS.
- Article 2** : Cette décision prend effet à compter du 01/06/2023.
- Article 3** : Monsieur le Préfet du Var et Monsieur le Directeur Départemental du service d'incendie et de secours du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution et de la notification du présent arrêté

TOULON, le..... 13 JUIN 2023

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours du Var,

Le Préfet du Var

POUR AMPLIATION

Le Chef du Groupement
« Ressources Humaines »

Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice de cabinet,

Commandant Florent DOSSETTI

Houda VERNHET

Dominique LAIN





REPUBLIQUE FRANCAISE

Groupement des Ressources Humaines, de la
GPEAC, du volontariat et de l'engagement citoyen

Numéro : **002473**

**Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Var**

Arrêté conjoint portant nomination en qualité
de chef du centre d'incendie et secours de LA SEYNE SUR MER
de Monsieur Michel BLANC

LE PREFET DU VAR,

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S DU VAR**

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général des la fonction publique,
VU le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
VU le décret n°2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels,
VU l'arrêté conjoint n°1189 de Monsieur le Préfet du Var et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var en date du 6 mars 2023 portant organisation du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var,
VU le Règlement Opérationnel des Services d'Incendie et de Secours du Var en date 2 avril 2019 modifié,
VU le Règlement Intérieur du Corps Départemental des sapeurs-pompiers du Var en date 28 juin 2012 modifié,
SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours du Var,

ARRETEMENT

- Article 1^{er}** : Le Capitaine de sapeurs-pompiers professionnels Michel BLANC, matricule : 00041260, est nommé chef du centre d'incendie et de secours de LA SEYNE SUR MER.
- Article 2** : Cette décision prend effet à compter du 01/06/2023.
- Article 3** : Monsieur le Préfet du Var et Monsieur le Directeur Départemental du service d'incendie et de secours du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution et de la notification du présent arrêté

TOULON, le..... **13 JUN 2023**

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours du Var,

Le Préfet du Var

Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice de cabinet,



[Signature]

Dominique LAIN

POUR AMPLIATION

Le Chef du Groupement
« Ressources Humaines »
Commandant Florent DOSSETTI

[Signature]
Houda VERNHET



Numéro : 002475

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Var

Arrêté conjoint portant nomination en qualité
de chef du centre d'incendie et secours de LA GARDE
de Monsieur Antoine BARON

LE PREFET DU VAR,

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S DU VAR

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général des la fonction publique,
VU le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
VU le décret n°2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels,
VU l'arrêté conjoint n°1189 de Monsieur le Préfet du Var et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var en date du 6 mars 2023 portant organisation du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var,
VU le Règlement Opérationnel des Services d'Incendie et de Secours du Var en date 2 avril 2019 modifié,
VU le Règlement Intérieur du Corps Départemental des sapeurs-pompiers du Var en date 28 juin 2012 modifié,
SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours du Var,

ARRETEMENT

- Article 1^{er}** : Le Capitaine de sapeurs-pompiers professionnels Antoine BARON, matricule : 00638320, est nommé chef du centre d'incendie et de secours de LA GARDE.
- Article 2** : Cette décision prend effet à compter du 01/06/2023.
- Article 3** : Monsieur le Préfet du Var et Monsieur le Directeur Départemental du service d'incendie et de secours du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution et de la notification du présent arrêté

TOULON, le..... 13 JUN 2023

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours du Var,

Le Préfet du Var

Le Directeur Départemental
« Ressources Humaines »

Pour le Préfet et par délégation,
la Directeur de cabinet,



Commandant Florent DOSSETTI

Houda VERNHET

Dominique LAIN



REPUBLIQUE FRANCAISE

Groupement des Ressources Humaines, de la
GPEAC, du volontariat et de l'engagement citoyen

Numéro : 002476

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Var

Arrêté conjoint portant nomination en qualité
de chef du centre d'incendie et secours de DRAGUIGNAN
de Monsieur Michel MARIA

LE PREFET DU VAR,

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S DU VAR

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général des la fonction publique,
VU le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
VU le décret n°2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels,
VU l'arrêté conjoint n°1189 de Monsieur le Préfet du Var et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var en date du 6 mars 2023 portant organisation du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var,
VU le Règlement Opérationnel des Services d'Incendie et de Secours du Var en date 2 avril 2019 modifié,
VU le Règlement Intérieur du Corps Départemental des sapeurs-pompiers du Var en date 28 juin 2012 modifié,
SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours du Var,

ARRETEMENT

- Article 1^{er}** : Le Capitaine de sapeurs-pompiers professionnels Michel MARIA, matricule : 00538270, est nommé chef du centre d'incendie et de secours de DRAGUIGNAN.
- Article 2** : Cette décision prend effet à compter du 01/06/2023.
- Article 3** : Monsieur le Préfet du Var et Monsieur le Directeur Départemental du service d'incendie et de secours du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution et de la notification du présent arrêté

TOULON, le..... 13 JUIN 2023

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours du Var,

Le Préfet du Var

POUR AMPLIATION
Le Chef du Groupement
« Ressources Humaines »

Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice de cabinet,

Houda VERNHET

Commandant Florent DOSSETTI

Dominique LAIN





REPUBLIQUE FRANCAISE

Groupement des Ressources Humaines, de la
GPEAC, du volontariat et de l'engagement citoyen

Numéro : 002477

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Var

Arrêté conjoint portant nomination en qualité
de chef du centre d'incendie et secours de BORMES LES MIMOSAS
de Monsieur Patrice SCHNEIDER

LE PREFET DU VAR,

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S DU VAR

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général des la fonction publique,
VU le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
VU le décret n°2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels,
VU l'arrêté conjoint n°1189 de Monsieur le Préfet du Var et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var en date du 6 mars 2023 portant organisation du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var,
VU le Règlement Opérationnel des Services d'Incendie et de Secours du Var en date 2 avril 2019 modifié,
VU le Règlement Intérieur du Corps Départemental des sapeurs-pompiers du Var en date 28 juin 2012 modifié,
SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours du Var,

ARRETEMENT

- Article 1^{er}** : Le Capitaine de sapeurs-pompiers professionnels Patrice SCHNEIDER, matricule : 00593000, est nommé chef du centre d'incendie et de secours de BORMES LES MIMOSAS.
- Article 2** : Cette décision prend effet à compter du 01/06/2023.
- Article 3** : Monsieur le Préfet du Var et Monsieur le Directeur Départemental du service d'incendie et de secours du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution et de la notification du présent arrêté

TOULON, le.....13 JUIN 2023

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours du Var,

Le Préfet du Var

POUR AMPLIATION
Le Directeur du Groupement
« Ressources Humaines »

Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice de cabinet,



Dominique LAIN

Commandant Florent DOSSETTI

Houda VERNHET



REPUBLIQUE FRANCAISE

Groupement des Ressources Humaines, de la GPEAC,
du volontariat et de l'engagement citoyen

Numéro : 002635

Arrêté portant tableau d'avancement annuel au grade
d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
au titre de l'année 2023

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Var

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S DU VAR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
VU le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
VU l'arrêté n°6095 en date du 23 décembre 2022 portant établissement des lignes directrices de gestion du SDIS du Var,
SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var,

ARRETE

Article 1^{er} : Le tableau d'avancement annuel au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

NB	NOM	PRENOM	DATE PROMOTION
1	ESCOFFIER	MARINE	01/07/2023

Article 2 : Une ampliation du présent arrêté sera affichée dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et publié au « Recueil des actes administratifs » du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (consultable sur le site internet www.sdis83.fr et à la Direction Départementale des SIS du Var sise 24 Allée de Vaugrenier - ZA Les Ferrières- 83490 Le Muy).

Article 3 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var est chargé de l'exécution et de la notification du présent arrêté.

LE MUY, le.....2.0 JUIN 2023



Le Président
du Conseil d'Administration du SDIS

Dominique LAIN

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Toulon sis 5 rue Racine – CS 40510, 83041 TOULON CEDEX 9, peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par voie postale ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



REPUBLIQUE FRANCAISE

Groupement des Ressources Humaines, de la GPEAC,
du volontariat et de l'engagement citoyen

Numéro : 002636

Arrêté portant tableau d'avancement annuel au grade
d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
au titre de l'année 2023

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Var

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S DU VAR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
VU le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
VU l'arrêté n°6095 en date du 23 décembre 2022 portant établissement des lignes directrices de gestion du SDIS du Var,
SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var,

ARRETE

Article 1^{er} : Le tableau d'avancement annuel au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

NB	NOM	PRENOM	DATE PROMOTION
1	QUELET	AURELIE	01/01/2023

Article 2 : Une ampliation du présent arrêté sera affichée dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et publié au « Recueil des actes administratifs » du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (consultable sur le site internet www.sdis83.fr et à la Direction Départementale des SIS du Var sise 24 Allée de Vaugrenier - ZA Les Ferrières- 83490 Le Muy).

Article 3 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var est chargé de l'exécution et de la notification du présent arrêté.

LE MUY, le... 20 JUIN 2023



Le Président
du Conseil d'Administration du SDIS

Dominique LAIN

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du VarArrêté portant tableau d'avancement annuel
au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
au titre de l'année 2023LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S DU VAR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU la loi n°2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la Fonction Publique,
VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
VU le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
VU l'arrêté n°6095 en date du 23 décembre 2022 portant établissement des lignes directrices de gestion du SDIS du Var,
SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var,

ARRETE

Article 1^{er} : Le tableau d'avancement annuel au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

NB	NOM	PRENOM	DATE PROMOTION
1	VALIN	KARINE	01/01/2023
2	CARY	JORDAN	01/01/2023
3	PASSOURAMIN VALLY	JEAN-BRICE	01/01/2023
4	BELTRITTI	SHIRLEY	01/01/2023
5	JACQUIN	THIBAUT	20/01/2023
6	SALERNO	DIDIER	01/04/2023
7	DELHOUGNE	SEBASTIEN	07/04/2023
8	COFFRE	SERGE	01/07/2023

Article 2 : Une ampliation du présent arrêté sera affichée dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et publié au « Recueil des actes administratifs » du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (consultable sur le site internet www.sdis83.fr et à la Direction Départementale des SIS du Var sise 24 Allée de Vaugrenier - ZA Les Ferrières- 83490 Le Muy).

Article 3 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var est chargé de l'exécution et de la notification du présent arrêté.



LE MUY, le..... 20 JUIN 2023

Le Président
du Conseil d'Administration du SDIS

Dominique LAIN

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Toulon sis 5 rue Racine - CS 40510, 83041 TOULON CEDEX 9, peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par voie postale ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Var

Numéro : 002798

Arrêté conjoint portant tableau d'avancement
annuel au grade de lieutenant hors classe de
sapeurs-pompiers professionnels

LE PREFET DU VAR

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S DU VAR

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général de la fonction publique,
VU le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
VU le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
VU le décret n°2012-522 du 20 avril 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels,
VU l'arrêté n°6095 en date du 23 décembre 2022 portant établissement des lignes directrices de gestion du SDIS du Var,
SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours du Var,

ARRETEMENT

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade de lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels est fixé comme suit pour l'année 2023 :

N°	NOM	Prénom
1	SELVES	Benoît
2	RAHMANI	Sofian
3	DUCES	Emmanuel
4	BERTHET	Jérôme
5	GIMENEZ	Laurent
6	VOISIN	Claude
7	BENKOUDA	Belkacem

Article 2 : Une ampliation du présent arrêté sera affichée dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et publié au « Recueil des actes administratifs » du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (consultable sur le site internet www.sdis83.fr et à la Direction Départementale des SIS du Var sise, 24 Allée de Vaugrenier, ZA les Ferrières – 83490 Le Muy).

Article 3 : Monsieur le Préfet du Var et Monsieur le Directeur Départemental du service d'incendie et de secours du Var sont chargés de l'exécution et de la notification du présent arrêté.

Fait à Toulon, le... 3.0. JUIN 2023.



Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS du Var

Dominique LAIN

Le Préfet du Var
Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice de cabinet,

Houda VERNHET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Var**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Groupement des
du volontariat et de l'engagement citoyen

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 083-288300403-20230704-2888-AR

S²LOW

CREAC

Numéro : **002888**

Arrêté conjoint portant désignation de Madame
Ameline MIFSUD-BERTELLE, rédacteur principal,
pour assurer la fonction de « référente sûreté et
sécurité » du SDIS du Var

LE PREFET DU VAR

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S DU VAR

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

VU le décret n° 2022-1522 du 07 décembre 2022 relatif au référent mixité et lutte contre les discriminations et au référent sûreté et sécurité des services départementaux et territoriaux d'incendie et de secours ;

VU l'appel à candidature interne n° 3644 en date du 02 juin 2023 diffusé à l'ensemble des agents SPP et PATS du SDIS du Var pour assurer la fonction de « référent sûreté et sécurité » du SDIS du Var ;

VU les candidatures enregistrées et régulièrement déposées au plus tard le 12 juin 2023 ;

VU la candidature en date du 09 juin 2023 réceptionnée par le SDIS le 09 juin 2023 de Madame Ameline MIFSUD-BERTELLE, rédacteur principal territorial de 2^{ème} classe, juriste au sein du service juridique du SDIS du Var pour assurer la fonction de référent sûreté et sécurité du SDIS du Var ;

SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Var ;

ARRETENT

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 083-288300403-20230704-2888-AR

S²LOW

- Article 1^{er} :** Madame Ameline MIFSUD-BERTELLE, rédacteur territorial de 1^{ère} classe, juriste au sein du service juridique du SDIS du Var est désignée référente sûreté et sécurité du SDIS du Var, à compter du 1er juillet 2023, pour une durée de 4 ans.
- Article 2 :** La quotité de travail consacrée à la mission (sur le temps de travail) est de 1 jour par mois, déterminé en lien avec son supérieur hiérarchique.
- Article 3 :** Madame Ameline MIFSUD-BERTELLE, sûreté et sécurité du SDIS du Var, assiste aux séances du conseil d'administration avec voix consultative, est membre de la commission administrative et technique du SDIS du Var, rend compte de ses missions devant la formation spécialisée du comité social territorial du SDIS et est associée à ses travaux.
- Article 4 :** Les missions principales, tâches associées, les compétences et aptitudes attendues de la référente sûreté et sécurité sont précisées dans une lettre de mission qui lui sera remise contre signature à sa prise de fonction.
- Article 5 :** Cette décision prend effet à compter du 1er juillet 2023.
- Article 6 :** Monsieur le Préfet du Var et Monsieur le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours du Var sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution et de la notification du présent arrêté.

TOULON, le..... 30 JUIN 2023

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours du Var,




Dominique LAIN

Le Préfet du Var

Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice de cabinet,


Houda VERNHET



Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Var

REPUBLIQUE FRANCAISE

Groupement des
du volontariat et de l'engagement citoyen

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

S²LOW

ID : 083-288300403-20230704-2889-AR.FAC,

Numéro : 002889

Arrêté conjoint portant désignation de Madame Laure DROIN, Médecin de classe exceptionnelle de sapeurs-pompiers professionnels, pour assurer la fonction de « référente mixité et lutte contre les discriminations » du SDIS du Var

LE PREFET DU VAR

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S DU VAR

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2016-1236 du 20 septembre 2016 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2022-1522 du 07 décembre 2022 relatif au référent mixité et lutte contre les discriminations et au référent sûreté et sécurité des services départementaux et territoriaux d'incendie et de secours ;

VU l'appel à candidature interne n° 3643 en date du 02 juin 2023 diffusé à l'ensemble des agents SPP et PATS du SDIS du Var pour assurer la fonction de « référent mixité et lutte contre les discriminations » du SDIS du Var ;

VU les candidatures enregistrées et régulièrement déposées au plus tard le 12 juin 2023 ;

VU la candidature en date du 08 juin 2023 réceptionnée par le SDIS le 09 juin 2023 de Madame Laure DROIN, Médecin de classe exceptionnelle de sapeurs-pompiers professionnels, Médecin-chef du SDIS et sous-directrice de la Sous-direction Santé du SDIS du Var pour assurer la fonction de « référent mixité et lutte contre les discriminations » du SDIS du Var ;

SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Var ;

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Toulon sis 5 rue Racine – CS 40510, 83041 TOULON CEDEX 9, peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par voie postale ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.


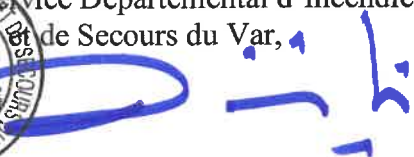
24, allée de Vaugrenier - ZAC Les Ferrières – CS 20050- 83490 LE MUY – Tel :04.94.60.37.00

ARRETENT

- Article 1^{er} :** Madame Laure DROIN, Médecin Colonel de classe exceptionnelle de sapeurs-pompiers professionnels, Médecin-chef et sous-directrice de la Sous-direction Santé du SDIS du Var est désignée « référente mixité et lutte contre les discriminations » du SDIS du Var, à compter du 1^{er} juillet 2023, pour une durée de 4 ans.
- Article 2 :** La quotité de travail consacrée à la mission (sur le temps de travail) est de 1 jour par mois, déterminé en lien avec son supérieur hiérarchique.
- Article 3 :** Madame Laure DROIN, référente mixité et lutte contre les discriminations, assiste aux séances du conseil d'administration avec voix consultative, est membre de la commission administrative et technique du SDIS du Var, rend compte de ses missions devant la formation spécialisée du comité social territorial du SDIS et est associée à ses travaux.
- Article 4 :** Les missions principales, tâches associées, les compétences et aptitudes attendues de la référente mixité et lutte contre les discriminations sont précisées dans une lettre de mission qui lui sera remise contre signature à sa prise de fonction.
- Article 5 :** Cette décision prend effet à compter du 1^{er} juillet 2023.
- Article 6 :** Monsieur le Préfet du Var et Monsieur le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours du Var sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution et de la notification du présent arrêté.

TOULON, le....3.0.JUIN.2023.....

Le Président du Conseil d'Administration
Service Départemental d'Incendie
et de Secours du Var,



Dominique LAIN

Le Préfet du Var

Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice de cabinet,



Houda VERNHET

B.DELIBERATION

République Française

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var



Délibération n° B23 - 24

Séance du Bureau du Conseil d'Administration : le 12 juin 2023

OBJET : Convention entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var et la fédération Interco-CFDT concernant la mise à disposition d'un agent du SDIS.

L'an deux mille vingt-trois et le douze juin à quatorze heures et cinquante minutes, le Bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni en présentiel, à la DDSIS, 24 allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières au Muy, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du Conseil d'Administration du SDIS (CASDIS).

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative présents :

Françoise LEGRAIEN, Philippe BARTHELEMY, Laëtitia QUILICI

Membres excusés :

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n° B23 – 24 en date du 12 juin 2023,

Exposé des motifs

[REDACTED] du SDIS du Var, a été mise à disposition de la Fédération Interco-CFDT du 1^{er} janvier au 31 août 2021, à raison de 50% de son temps de travail. Dans la continuité, sa mise à disposition à temps plein pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 30 juin 2023 a été actée.

La convention ci-annexée prévoit les modalités de reconduction de cette mise à disposition à hauteur de 100% d'un service à temps plein pour l'exercice d'une activité syndicale.

Concernant le remboursement des charges salariales supportées du fait des personnels territoriaux mis à disposition d'une organisation syndicale, seuls les éléments de rémunération sont pris en compte dans ce calcul.

Sont donc exclus les titres restaurant et le COS, qui restent à la charge du SDIS du Var.

Considérant l'exposé des motifs,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition auprès de la Fédération Interco-CFDT, de [REDACTED] du SDIS du Var, du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2027, à raison de 100% de son temps de travail, dont les modalités sont définies dans la convention annexée à la présente.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Var à signer cette convention.

Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, à l'adresse suivante : 5 Rue Racine, 83000 TOULON.

Le tribunal administratif de Toulon peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

• **DE DIRE** que Monsieur le Président du conseil d'administration pourra, conformément à l'article L1424-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), déléguer sa signature pour l'exécution de ces décisions, dans le cadre de ses pouvoirs propres d'exécution des délibérations du conseil d'administration tels que prévus à l'article L1424-30 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

14 JUIN 2023

**Le Président
du Conseil d'Administration du SDIS**



Dominique LAIN

*Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, à l'adresse suivante : 5 Rue Racine, 83000 TOULON.
Le tribunal administratif de Toulon peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.*